

Séance du 15 Avril 2026

Le quinze avril deux mille vingt-six, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont assemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Bruno CORON, Maire.

Date de convocation : 07/04/2026

Date d'affichage : 22/04/2026

Étaient présents : M. CORON Bruno ; Mmes PAISANT Nadège, LECHEVALLIER Blandine, LEBOUTEILLER Fernanda, POIRIER Josiane, BARBÉ Chantal ; M. JOURDAN Christophe ; Mme NORGUET Catherine ; MM MARTIN Nicolas, LEPROVOST Sébastien, LEVILLAIN Christophe ; Mme LESECQ Marie ; MM PACARY Olivier, LEDOUX Théo.

Était excusé : M. BOURDON Noël (procuration M. LEPROVOST).

Mme LEBOUTEILLER, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2026

M. CORON, Maire, demande s'il y a des remarques sur ce compte-rendu. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

II. Compte administratif 2025 et Budget prévisionnel 2026

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Finances s'est réunie le 8 avril dernier afin d'élaborer une première ébauche du budget. Il a été transmis à M. David CAMUS, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) pour vérification.

Le Compte Administratif 2025 présente un excédent de fonctionnement de 96 008.61 € et un excédent d'investissement de 208 084.56 €.

Les Restes à Réaliser (RAR) de 2025 à reporter sur l'exercice 2026 en investissement s'élèvent à 352 316 € en dépenses et à 48 874 € en recettes.

Les subventions aux associations communales sont réévaluées de 2 %. Une somme est mise en réserve pour des demandes ponctuelles.

L'état de la dette présente les prêts en cours.

L'état de notification des taxes directes locales et les montants des dotations de l'État sont connus et sont reportés dans le budget 2026 présenté. Il pourra y être apporté des modifications jusqu'à son vote le 23 avril.

III. Proposition de deux noms de délégués pour la Commission Intercommunale des impôts directs de Saint-Lô Agglo

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique, ce qui est le cas de Saint-Lô Agglo.

Pour ce faire, il est demandé à chaque commune de proposer 2 noms. Un groupe de travail constitué au niveau de Saint-Lô sera ensuite chargé de dresser une liste constituée de 20 titulaires et 20 suppléants à partir de l'ensemble des noms proposée par les communes.

M. Bruno CORON, Maire et Mme Nadège PAISANT se proposent. Leurs coordonnées seront transmises à Saint-Lô Agglo.

IV. Motion de la FNCCR relative à la compétence « distribution publique d'électricité et de gaz » (visa 16/04/2026)

M. CORON, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du SDEM50 concernant une motion de la FNCCR visant à réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2224-31 et L5711-4 ;

VU le courrier de M. le Premier Ministre aux présidentes et présidents des conseils départementaux en date du 24 novembre 2025 dans lequel il affirme vouloir confier aux départements le rôle de « chef de file des réseaux de proximité (eau, numérique, distribution de gaz et d'électricité) et renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et de gaz, « dans le respect des autres strates de collectivités, bloc communal et régions ».

VU le projet de loi de clarification des compétences et de proximité de l'action locale, susceptible de comporter des dispositions visant à renforcer l'implication du département dans l'organisation des réseaux de proximité, notamment ceux de distribution d'électricité et de gaz ;

VU la motion approuvée le 11 décembre 2025 par les membres de la FNCCR réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial : le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité ;

CONSIDERANT qu'hormis les deux départements habilités à exercer à titre dérogatoire la compétence d'Autorité Organisatrice de Distribution publique d'Electricité (AODE) sur leur territoire (Loiret et Sarthe), seules les AODE communales, intercommunales et syndicales sont signataires des contrats de concession avec Enedis et GRDF ;

CONSIDERANT que si la compétence d'AODE est transférée aux départements, ce transfert risque d'entraîner une réduction des investissements sur la partie rurale de ces réseaux, ou bien une forte augmentation de la facture des consommateurs via le TURPE afin de maintenir un niveau d'investissement suffisant, à la hauteur des besoins eux-mêmes en très nette progression au vu des enjeux existants ;

CONSIDERANT **que les syndicats départementaux d'énergies** jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de la transition énergétique pour le compte de leurs membres, leur absence dans certains territoires se traduit généralement par un retard par rapport aux objectifs fixés dans ce domaine (rapport de chambre Régionale des Comptes) ;

Entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'approuver la motion proposée par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) annexée à la présente délibération, réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

- autorise M. le Maire à signer tout document en lien avec cette motion.

V. Achat d'un souffleur à dos (visa 16/04/2026)

M. CORON, Maire, informe le Conseil Municipal que suite au vol du souffleur à dos, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Des devis ont été demandés.

Après étude des devis et délibération, à l'unanimité, le Conseil retient la proposition de MECA SERVICES de Carantilly (mieux-disante) pour un souffleur à dos modèle BL 900 PRO de chez MARUYAMA pour un montant TTC de 844.80 €.

VI. Affaires diverses

1/ Courrier de M. BOURGE : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de M. Pierre BOURGE lui demandant de mettre le tableau du Cercle de l'Amitié dans la salle de réunion de l'espace intergénérationnel. Ce cadre en cuivre martelé, réalisé par un artiste zaïrois, était auparavant dans l'ancienne salle de réunion du groupe scolaire. Cette demande ne faisant pas l'unanimité au sein du conseil municipal et des diverses associations représentées, il est décidé que ce tableau soit posé uniquement lors de la réunion mensuelle du Cercle de l'Amitié.

2/ Réunion de la Commission Fêtes et Cérémonies : 21 avril 2026 à 18H30 (préparation du vin d'honneur du 8 mai).

3/ Réunion de la Commission Fleurissement : 21 avril 2026 à 17H30.


4/ Repas des aînés : M. le Maire informe qu'il est fixé au 11 octobre 2026.

VII. Questions diverses

Mme LECHEVALLIER demande s'il serait possible de démonter les anciens stands de tir afin de gagner en place dans la salle de sports. D'autre part, elle informe qu'elle va aller déposer les anciens livres de la bibliothèque au TRITOU.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H25.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Bruno CORON 	La Secrétaire, Fernanda LEBOUTEILLER 
Nadège PAISANT	Sébastien LEPROVOST
Blandine LECHEVALLIER	Noël BOURDON PP M. LEPROVOST
Josiane POIRIER	Christophe LEVILLAIN
Chantal BARBÉ	Marie LESECQ
Christophe JOURDAN	Olivier PACARY
Catherine NORGUET	Théo LEDOUX
Nicolas MARTIN	